



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2021 COMPTE-RENDU

Étaient présents : MM. et Mmes BERTHOUMIEUX Vincent, BLAZEJCZYK Maëlle, BOUYSSONNIE Thomas, CHARGROS Dominique, CLERC Xavier, DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, DE BRONDEAU Chantal, DELLIAUX Anne, FEUILLAS Lionel, FOURES Sylvie, GONCALVES David (secrétaire de séance), GRANERI Florence, GUEUDIN Sylvie, HENAULT-BLINEAU Estelle, LADRECH Frédéric, LAVILLE Michel, LEPERS Guillaume (Maire), LEVEQUE Catherine, LOISEAU Xavier, MACALLI Daniel, MANDILE-PICOT Laurence, MARS Xavier, MOLDOVAN Dalia, REGNIER Gérard, RONGIER Sylvie, ROSIER Jean-Eric, SUPPI Patricia, VAQUIER Béatrice, VOGLER Brice et ZEZYMBROUCK Eric.

Étaient représentés : M. BALLEROY Vincent par M. LADRECH Frédéric, Mme CHABROT-DUPUY Agnès par M. BOUYSSONNIE Thomas, M. GUEUDIN Freddy par M. ROSIER Jean-Eric, Mme THOMAS-BOLLINI Léah par Mme VAQUIER Béatrice et M. ZIANI Samir par M. CLERC Xavier.

La séance s'est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur LEPERS Guillaume, Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Lot, dans la grande salle de la Maison de la Vie Associative, en application des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'état d'urgence lié à l'épidémie de COVID-19.

Avant d'examiner l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Maire effectue un point sur la situation sanitaire de la ville et communique sur le dispositif mis en œuvre par les services, suite aux mesures énoncées par le Président de la République lors de son allocution, pour les écoles, les crèches et centres de loisirs durant cette période. Il annonce la relance du dispositif « Click en Villeneuvois » et la mise en place du « bus citoyen » afin d'assister les personnes âgées dans leurs démarches relatives à la vaccination.

Un retour sur l'ouverture du centre de vaccination est effectué avec, à ce jour, près de 450 personnes vaccinées. À cet effet, il remercie, les communautés territoriales de santé, regroupées au sein de l'association « VisioSanté 47 », les communes et le personnel qui se sont mobilisés pour le fonctionnement de ce centre. Cette action, conjuguée à celle du Pôle de santé du Villeneuvois, devrait permettre une montée en puissance de la vaccination dans les jours à venir.

Monsieur le Maire informe ensuite les élus de l'annulation des manifestations qui ne peuvent se dérouler compte tenu du contexte sanitaire.

M. David GONCALVES est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2021 et celui des décisions prises par le Maire sont approuvés. Il s'agit des décisions 1 à 20.

ORDRE DU JOUR :

1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - RAPPORTEUR : MME SYLVIE FOURÈS

L'exercice 2020 aura été une année particulière à bien des égards. Le fonctionnement des services a été bien évidemment affecté par la pandémie et les mesures barrières associées.

Financièrement, les deux confinements et la perturbation du fonctionnement des services municipaux ont eu pour effet une baisse des dépenses, des crédits et des recettes de gestion d'un montant équivalent de l'ordre de 750 K€ qui se neutralisent.

Les faits majeurs de ce budget reposent en fonctionnement sur une masse salariale bien tenue qui enregistre une baisse (-97 K€) et un produit des taxes ménages en hausse à fiscalité constante (+390 K€).

L'épargne brute s'améliore (+620 K€) pour atteindre 4,5 M€ soit 15,7 % des recettes de fonctionnement.

	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA
Epargne brute	3 931 K€	4 551 K€	620 K€
Taux d'épargne brute	13,4%	15,7%	
- Remboursement capital	2 873 K€	3 210 K€	337 K€
= Epargne nette	1 058 K€	1 341 K€	283 K€
PAI + PPI bruts	9 323 K€	4 447 K€	-4 876 K€
Emprunts nouveaux	5 204 K€	1 000 K€	-4 204 K€
Encours de dette au 31/12	24 481 K€	22 271 K€	-2 210 K€
Capacité de désendettement	6,2 ans	4,9 ans	



Les 4,5 M€ d'investissement ont été financés majoritairement par les subventions, les recettes d'investissement (69 %) et l'autofinancement (30 %). L'emprunt d'1 M€ mobilisé en début d'année n'a pas été utilisé et servira au financement des investissements 2021.

L'encours de dette à 22 M€ en fin d'exercice est remboursable en moins de 5 années avec l'épargne brute.

Pour le budget de la commune, la pandémie n'a pas eu les effets désastreux qui ont été imaginés au début du confinement.

I - Une épargne brute qui progresse sensiblement

Les dépenses de fonctionnement diminuent de -4 % soit - 950 K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA
Direction du cabinet	512 K€	450 K€	-62 K€
Direction action culturelle	871 K€	478 K€	-393 K€
Direction enfance jeunesse	111 K€	56 K€	-55 K€
Direction générale adjointe	975 K€	970 K€	-5 K€
Direction Réglementation & Ad° Gale	253 K€	225 K€	-28 K€
Direction Réussite éducative	663 K€	540 K€	-122 K€
Direction de la tranquillité publique	142 K€	139 K€	-2 K€
Direction des services techniques	2 312 K€	2 254 K€	-58 K€
Direction des sports et vie associative	207 K€	174 K€	-33 K€
Total crédits de gestion	6 045 K€	5 286 K€	-759 K€

Globalement les crédits de gestion des services diminuent de -13 %. Les services les plus impactés par la pandémie ont été les services recevant du public et en charge de l'évènementiel et des animations.

Les services culturels avec principalement le théâtre (-252 K€), les évènements culturels (-74 K€), le centre culturel (-63 K€), la communication associée (-54 K€) enregistrent les plus fortes baisses d'activité.

Le secteur scolaire avec une baisse des achats alimentaires pour la cantine (-90 K€) et des prestations pour l'animation des temps périscolaires est également impacté.

Les services techniques n'ont globalement pas cessé leur activité ce qui explique une consommation des crédits proche de celle de 2019 (-2,5 %).

Si une baisse des dépenses de fournitures est à constater sur la direction générale adjointe, elle est largement compensée par toutes les dépenses spécifiques liées à la Covid (150 K€).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA
Total crédits de gestion	6 045 K€	5 286 K€	-759 K€
Masse salariale	15 930 K€	15 834 K€	-97 K€
Total indemnités élus	234 K€	235 K€	0 K€
Total subventions & participations	2 386 K€	2 305 K€	-81 K€
Total frais financiers	760 K€	746 K€	-14 K€
Total dépenses réelles de fonctionnement	25 356 K€	24 405 K€	-951 K€

Les dépenses de fonctionnement diminuent de -4 % en 2020 ce qui représente -950 K€ de dépenses non réalisées.

La bonne tenue de la masse salariale est un élément majeur. Elle s'explique par le non renouvellement de tous les départs. Malgré le versement de la prime Covid (+53 K€) et le renfort du service entretien (+40 K€) la baisse est de -97 K€.

L'impact de la pandémie sur les subventions s'est traduit par une baisse des animations associatives soutenues par la municipalité (-48 K€). On peut noter également une baisse des créances en non-valeur par rapport à 2019.

Les recettes de fonctionnement diminuent de -1 % soit - 331 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA
Direction du cabinet	9 K€	6 K€	-3 K€
Direction action culturelle	399 K€	223 K€	-175 K€
Direction enfance jeunesse	219 K€	167 K€	-51 K€
Direction Réglementation & Ad° Gale	337 K€	356 K€	19 K€
Direction ressources humaines	143 K€	42 K€	-101 K€
Direction Réussite éducative	946 K€	690 K€	-256 K€
Direction de la tranquillité publique	311 K€	168 K€	-143 K€
Direction des sports et vie associative	91 K€	56 K€	-35 K€
Total recettes de gestion	2 454 K€	1 709 K€	-745 K€
Direction des finances	26 833 K€	27 248 K€	415 K€
Total recettes réelles de fonctionnement	29 287 K€	28 957 K€	-331 K€

Les recettes de gestion s'infléchissent dans les mêmes proportions que les dépenses de gestion soit -745 K€. Les directions impactées sont sensiblement les mêmes. Par contre, la bonne dynamique des bases fiscales atténue la baisse du produit des services ce qui limite la baisse à -331 K€.

La direction de la réussite éducative, avec la fermeture de la restauration scolaire enregistre une perte de tarification de -194 K€. Il en va de même pour la participation des familles aux activités périscolaires (-62 K).

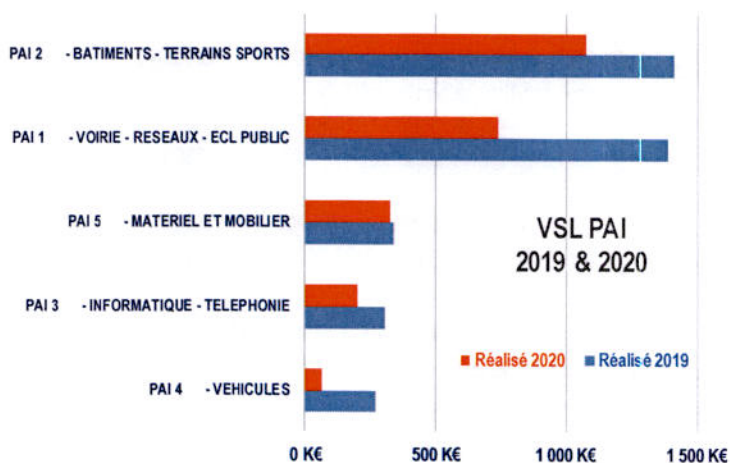
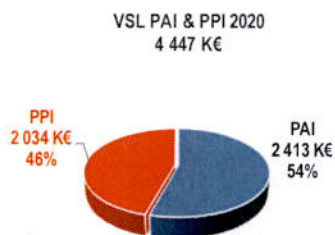
Les droits de stationnement et de place gérés par la direction de la tranquillité publique sont en baisse (-143 K€) en raison de la gratuité accordée par la municipalité et la moindre fréquentation.

La direction de l'action culturelle enregistre un manque de droits d'entrée lié à la fermeture du théâtre (-150 K€). La bibliothèque, le musée et le centre culturel totalisent une diminution de leurs droits d'entrée de -23 K€.

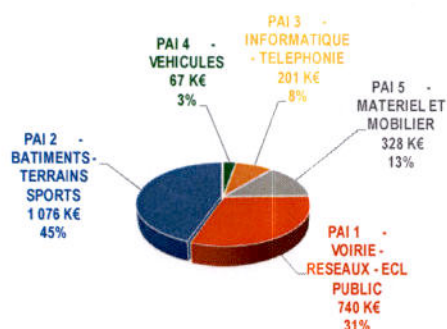
Le produit des taxes ménages a bénéficié d'une revalorisation des bases foncières à hauteur de +1% et d'une augmentation des bases de +1,3%. A fiscalité constante, ces évolutions ont produit 390 K€ de recettes supplémentaires.

II - Des investissements bien financés et un recours à l'emprunt limité

Nettement moins importants en volume par rapport à l'exercice passé, les investissements (PAI = Plan Annuel d'Investissement, PPI = Plan Pluriannuel d'Investissement) correspondent aux fins d'opérations du précédent mandat. Ces opérations bénéficient traditionnellement du versement des subventions associées lorsque les opérations sont mandatées, ce qui en allège le financement en fin de période.



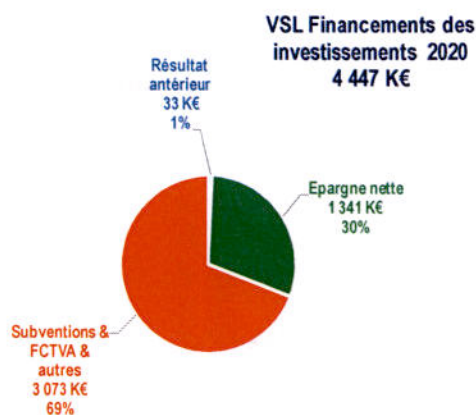
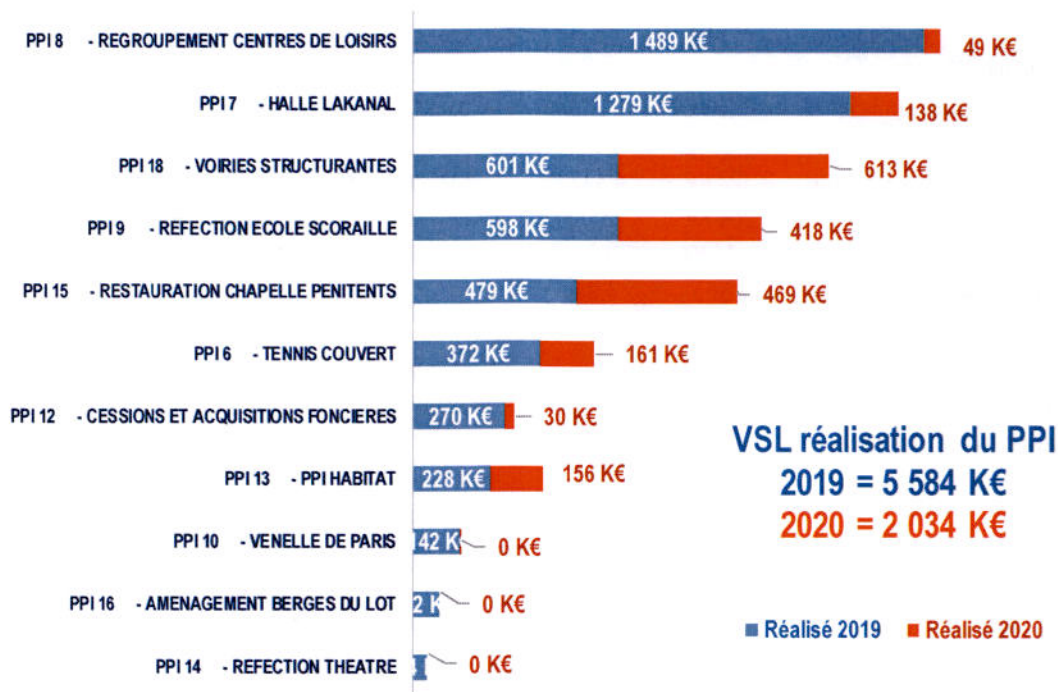
VSL PAI 2020
2 413 K€



Les réalisations du PAI 2020 représentent 2,4 M€ soit 60% des crédits inscrits au budget primitif. C'est un taux de réalisation satisfaisant aux regard des difficultés liées à la pandémie.

Les travaux d'entretien du patrimoine bâti et de la voirie représentent les ¾ des dépenses du PAI

Le PPI s'élève à 2 M€ soit 52% des montants inscrits au budget primitif.



Les opérations de fin de mandat bénéficient du versement des subventions attendues des différents partenaires.

Les dépenses sont financées à 69 % par les subventions et le FCTVA associé aux dépenses. L'épargne nette, étant le solde de l'épargne brute après déduction du remboursement annuel du capital de la dette, finance les 30 % restants. Le résultat antérieur de 266 K€ a été utilisé à hauteur de 33 K€ pour le financement des investissements 2020.

2020	
Total recettes réelles et d'ordre	37 289 K€
Total dépenses réelles et d'ordre	36 057 K€
Résultat de clôture	1 233 K€

Le résultat de clôture correspond à l'emprunt d'1 M€ mobilisé en 2020 et du solde du résultat de clôture 2019 non utilisé pour le financement des investissements 2020. Cet emprunt n'était donc pas nécessaire.

Ce sont donc 1,2 M€ qui serviront au financement des dépenses d'investissement 2021.

III – Une situation financière saine

	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA	
Epargne brute	3 931 K€	4 551 K€	620 K€	La bonne tenue du taux d'épargne et de la capacité de désendettement nettement en dessous du maximum préconisé par les ratios de pilotage financier permettent d'engager sereinement le programme du mandat à venir.
Taux d'épargne brute	13,4%	15,7%		
- Remboursement capital	2 873 K€	3 210 K€	337 K€	
= Epargne nette	1 058 K€	1 341 K€	283 K€	
PAI + PPI bruts	9 323 K€	4 447 K€	-4 876 K€	
Emprunts nouveaux	5 204 K€	1 000 K€	-4 204 K€	
Encours de dette au 31/12	24 481 K€	22 271 K€	-2 210 K€	
Capacité de désendettement	6,2 ans	4,9 ans		

Monsieur le Maire laisse la présidence à Madame Anne-Marie DAVELU-CHAVIN, Première Adjointe, et quitte la salle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Le Maire n'a pas pris part au vote

Suffrages exprimés : 34 / Pour : 34

Décide,

ARTICLE UNIQUE : **d'approuver** le Compte Administratif 2020.

2 - COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL – RAPPORTEUR : MME SYLVIE FOURÈS

Ce compte de gestion est en tout point conforme au Compte Administratif de l'exercice 2020 qui a été approuvé par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE UNIQUE : **d'approuver** le compte de gestion relatif au budget principal présenté par Mme la comptable publique de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur-percepteur de la Commune de Villeneuve-sur-Lot, pour l'exercice budgétaire 2020.

3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL – RAPPORTEUR : MME SYLVIE FOURÈS

En adoptant le Compte Administratif de l'exercice 2020, notre assemblée vient d'arrêter les comptes relatifs à cet exercice. La balance de ces comptes fait apparaître les soldes suivants :

VSL 2020	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	26 368 952,75	29 105 522,36	2 736 569,61
Investissement	9 687 550,72	8 183 906,26	- 1 503 644,46
Total	36 056 503,47	37 289 428,62	1 232 925,15

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépense pour un montant de 1 060 698 €,

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 14, le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE 1 : d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 **soit 2 025 449,46 € en réserve**, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser ;

ARTICLE 2 : d'affecter le solde du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 soit 711 120,15 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2021 ;

ARTICLE 3 : de dire que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2021 :

- d'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : **2 025 449,46 €**,
- d'une dépense d'investissement au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : **1 503 644,46 €**,
- d'une recette de fonctionnement au compte 002 «résultat de fonctionnement reporté » : **711 120,15 €**.

4 - BUDGET PRIMITIF 2021 – RAPPORTEUR : MME SYLVIE FOURÈS

Après l'exercice 2020, l'impact de la pandémie affectera également le budget 2021. Le parti pris pour la construction de ce budget repose sur un desserrement des contraintes sanitaires au début de l'été qui permet d'organiser des évènements, des manifestations et autorise les regroupements (théâtre, centre culturel, fêtes de fin d'année...).

Nous le verrons, le budget de fonctionnement a été dimensionné pour permettre le cas échéant aux services municipaux de fonctionner « normalement » avec un volet animations renforcé.

A l'heure où sont écrites ces lignes, une bonne part de la population européenne devrait être vaccinée fin juin. Les notifications fiscales transmises par l'Etat ne sont pas connues.

Les projections d'épargne brute qui ont été réalisées tablent une épargne brute à hauteur de 3,4 M€ soit un taux de 11,6%. Le volume des investissements est programmé à 6,8 M€ bruts. Cela nécessite de recourir à l'emprunt pour son financement (2,8 M€). L'encours de dette diminue légèrement. La capacité de désendettement est de 6,4 années.

	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA	BP 2021	Var BP/CA
Epargne brute	3 931 K€	4 551 K€	620 K€	3 441 K€	-1 111 K€
Taux d'épargne brute	13,4%	15,7%		11,6%	
- Remboursement capital	2 873 K€	3 210 K€	337 K€	3 217 K€	7 K€
= Epargne nette	1 058 K€	1 341 K€	283 K€	224 K€	-1 118 K€
PAI + PPI bruts	9 323 K€	4 447 K€	-4 876 K€	6 843 K€	2 396 K€
Emprunts nouveaux	5 204 K€	1 000 K€	-4 204 K€	2 802 K€	1 802 K€
Encours de dette au 31/12	24 481 K€	22 271 K€	-2 210 K€	21 856 K€	-415 K€
Capacité de désendettement	6,2 ans	4,9 ans		6,4 ans	

I - Une épargne brute qui s'infléchit suite à une relance des activités dans la ville

Les dépenses de fonctionnement en hausse de +7,6 % soit +1 845 K€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA	BP 2021	Var BP21/CA20	Var BP21/CA19
Direction du cabinet	512 K€	450 K€	-62 K€	739 K€	289 K€	227 K€
Direction action culturelle	871 K€	478 K€	-393 K€	947 K€	469 K€	76 K€
Direction enfance jeunesse	111 K€	56 K€	-55 K€	95 K€	39 K€	-16 K€
Direction générale adjointe	975 K€	970 K€	-5 K€	1 068 K€	99 K€	93 K€
Direction Règlementation & Ad° Gale	253 K€	225 K€	-28 K€	228 K€	3 K€	-25 K€
Direction Réussite éducative	663 K€	540 K€	-122 K€	750 K€	210 K€	88 K€
Direction de la tranquillité publique	142 K€	139 K€	-2 K€	166 K€	26 K€	24 K€
Direction des services techniques	2 312 K€	2 254 K€	-58 K€	2 439 K€	185 K€	127 K€
Direction des sports et vie associative	207 K€	174 K€	-33 K€	198 K€	23 K€	-10 K€
Total crédits de gestion	6 045 K€	5 286 K€	-759 K€	6 628 K€	1 342 K€	583 K€
Masse salariale	15 930 K€	15 834 K€	-97 K€	16 440 K€	606 K€	510 K€
Total indemnités élus	234 K€	235 K€	0 K€	248 K€	14 K€	14 K€
Total subventions & participations	2 386 K€	2 305 K€	-81 K€	2 271 K€	-35 K€	-115 K€
Total frais financiers	760 K€	746 K€	-14 K€	663 K€	-83 K€	-97 K€
Total dépenses réelles de fonctionnement	25 356 K€	24 405 K€	-951 K€	26 250 K€	1 845 K€	894 K€
Vérification	25 356 148	24 405 513		26 250 005		

Les comparaisons avec les réalisations de l'exercice 2020 sont délicates car les dépenses ont été moindres du fait des confinements successifs. La comparaison avec les réalisations 2019 est plus pertinente.

Des efforts de réduction des crédits de gestion courante ont été demandés aux différentes directions afin de pouvoir réorienter le budget 2021 et de permettre de relancer des activités dans la ville. Les directions ont été sollicitées pour contenir leur budget dans la limite des crédits ouverts en 2019 en cherchant des réductions de crédits de l'ordre de -10 %. Sur certains types de charges tels les fluides, les participations obligatoires à divers syndicats, il n'est évidemment pas possible d'atteindre ces objectifs qui ne dépendent pas d'une gestion interne, ou du moins à court terme.

Les directions dont les crédits ont été renforcés sont principalement la direction du cabinet (+227 K€) qui pilote une partie des évènements qui vont être programmés et la direction de la culture (+76 K€) qui organise également des manifestations.

Avec un niveau de 30 % de produits biologiques en restauration scolaire et presque autant en produits locaux, le budget alimentation est stable depuis 2019.

S'agissant de la direction des services techniques, l'accent a été mis sur le cadre de vie et en particulier la propreté, l'entretien des espaces verts et la réfection des voiries (+127 K€).

La masse salariale enregistre une évolution de +3,8 % soit +606 K€. Cela qui correspond à l'évolution tendancielle des rémunérations et carrières (+200 K€) et à un renforcement des effectifs (1 poste à la direction générale, 3 postes à la sécurité, 1 poste à la jeunesse, 1 poste adulte relais, 1 poste espaces verts, 1 poste ménage). L'impact de ces nouveaux postes représente +200 K€ en 2021 et +260 K€ en année pleine. Se rajoute également une souscription à une assurance statutaire pour les accidents du travail et les frais médicaux (+148 K€).

Les crédits « subventions et participations » sont en baisse en raison d'une inscription conséquente de crédits en 2019 pour acter les loyers d'une usine relais en non-valeur (165 K€). Les subventions aux associations seront ajustées en 2021 notamment en fonction de critères tenant compte de l'activité des associations.

Les frais financiers sont en baisse (-83 K€) du fait de la réduction de l'encours de dette.

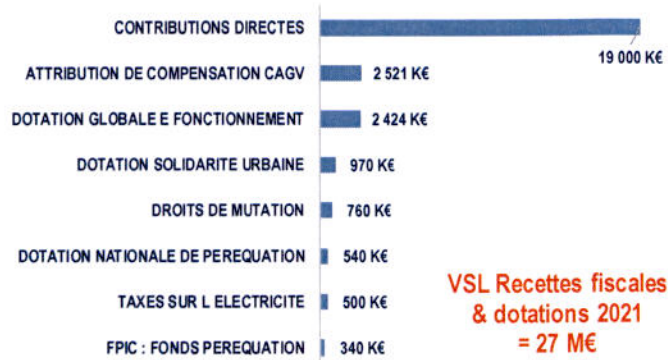
Les recettes de fonctionnement augmentent de +2,5% soit +734 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA	BP 2021	Var BP21/CA20	Var BP21/CA19
Direction du cabinet	9 K€	6 K€	-3 K€	114 K€	108 K€	105 K€
Direction action culturelle	399 K€	223 K€	-175 K€	274 K€	51 K€	-124 K€
Direction enfance jeunesse	219 K€	167 K€	-51 K€	193 K€	26 K€	-25 K€
Direction Règlementation & Ad° Gale	337 K€	356 K€	19 K€	365 K€	9 K€	28 K€
Direction ressources humaines	143 K€	42 K€	-101 K€	136 K€	94 K€	-7 K€
Direction Réussite éducative	946 K€	690 K€	-256 K€	845 K€	155 K€	-101 K€
Direction de la tranquillité publique	311 K€	168 K€	-143 K€	271 K€	103 K€	-39 K€
Direction des sports et vie associative	91 K€	56 K€	-35 K€	51 K€	-5 K€	-40 K€
Total recettes de gestion	2 454 K€	1 709 K€	-745 K€	2 250 K€	541 K€	-205 K€
Direction des finances	26 833 K€	27 248 K€	415 K€	27 441 K€	193 K€	608 K€
Total recettes réelles de fonctionnement	29 287 K€	28 957 K€	-331 K€	29 691 K€	734 K€	403 K€

Nous avons vu en dépenses que les crédits attribués à l'évènementiel seraient plus importants en 2021. De ce fait, les recettes associées le seront également au travers des droits d'entrée (patinoires), du sponsoring, des subventions « politique de la ville » ou d'un soutien de la CAGV.

Les droits d'entrées 2021 du secteur culturel ne retrouvent pas leur niveau d'avant la pandémie. En effet, la fermeture du théâtre en début d'année influe sur le niveau de recettes (-135 K€).

Il en est de même du périscolaire et du centre de loisirs dont on estime une réduction de fréquentation par rapport à une année normale. La fréquentation des cantines scolaires est prévue à la hausse sans toutefois retrouver le niveau de 2019. Il en va de même pour les droits de stationnement et places qui sont prévus en légère inflexion par rapport à N-2.



S'agissant de la fiscalité, la commune n'envisage pas d'augmentation du taux de foncier bâti sur la durée du mandat.

Toutefois, la revalorisation officielle des bases de foncier bâti, qui suit l'inflation N-1, sera en 2021 de +0,2% (alors qu'elle était de +1% en 2020).

A cette variation, nos hypothèses se projettent sur un accroissement des bases lié aux constructions nouvelles à hauteur de +1% (+1,2% en 2020), ce qui majorerait le produit fiscal de +223 K€ pour atteindre un produit global de 19 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat est en baisse de -26 K€ en raison d'une baisse de la population communale. Les autres dotations n'ont pas été notifiées. Elles reposent donc sur des prévisions et ont été considérées comme stables par rapport aux montants perçus en 2020.

II - Une relance de l'investissement et une réduction de l'encours de dette

Les investissements (PAI = Plan Annuel d'Investissement, PPI = Plan Pluriannuel d'Investissement) correspondent au lancement de nouvelles opérations notamment pour « Cœur de Ville »



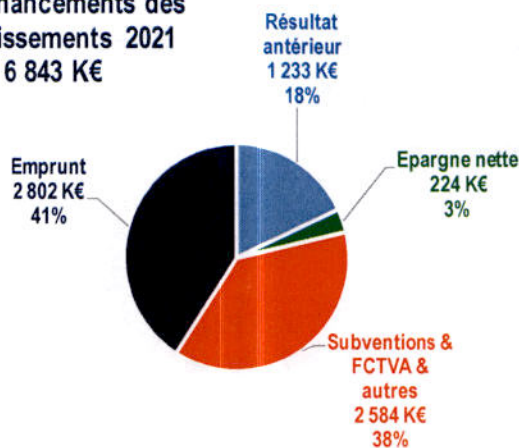
	BP 2021		BP 2021
MOBILIERS URBAINS	46 339,00	MDJ - ECLAIRAGE STADE	12 000,00
INTERVENTIONS POTEAUX D INCENDIE	35 000,00	JULES FERRY ELEM - REFECTION SALLE 12	11 000,00
CIRCULATION NUMEROTATION DES RUES	20 000,00	STE CATHERINE - TOITURE ARRIERE ORGUE	10 000,00
DIAGNOSTIC OUVRAGE D'ART	20 000,00	MYRE MORY SECURISATION FRONTON PELOTE BASQUE	10 000,00
MAISON DES AINES EXTENSION	70 000,00	ACCESSIBILITE BATIMENTS	5 280,00
ENFOUISSEMENT DES LIGNES	10 000,00	PROPRETE INSTALLATION CHATEAU D EAU	2 793,60
SIGNALÉTIQUE URBAINE	20 000,00	BERGES DU LOT MUR DE SOUTAINEMENT	631,68
EXTENSION RESEAUX ELECT.	2 500,00	CENTRE CULTUREL CHAUFFAGE TEPCV	6 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC - PARC HOTEL DE VILLE	30 000,00	DECHARGE DU LAURIER - FRAIS D'ETUDES	26 700,00
ECLAIRAGE PUBLIC - RUE RAOULY	30 000,00	CIMETIERES - COLOMBARIUM	10 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC - MISE VALEUR HOTEL VILLE	25 000,00	CIMETIERES - DEMOLITION MONUMENTS SUR CONCESSIONS	10 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC - MISE EN VALEUR THEATRE	20 000,00	FRAIS D INSERTION MARCHÉ PUBLIC	12 000,00
CHANGEMENT HORODATEURS	12 000,00	FOURNITURES ET POSE CAMERA	80 187,99
ECLAIRAGE PUBLIC - BORNES ELECTRIQUES ESCAMOTABLES	12 000,00	VIDEOSUREVEILLANCE - TRAVAUX	10 800,00
ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX NEUFS VOIRIE	10 844,19	PAI 2 - BATIMENTS - TERRAINS SPORTS	1 638 312,80
ECLAIRAGE PUBLIC - RUE ROGE GOURIER	5 000,00	DSIL - TOITURE BUISSON, JULES FERRY	61 667,00
ATLAS BIODIVERSITE	34 117,00	DSIL - REFECTION TOITURE GYMNASÉ COURBIAC	46 667,00
PLANTATIONS D ARBRES	24 485,25	DSIL - AD AP DIVERS BATIMENTS	33 333,00
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	94 266,00	DSIL HUISSERIES JULES F. JEAN J. BUISSON, PASTEUR	23 333,00
URBA PC - REMBOURS. PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX	6 391,00	DSIL - HOTEL DE VILLE - ETANCHÉTE VERRIERE	9 114,00
TRAVAUX VOIRIE MARCHÉ	246 609,61	DSIL - LED ECOLES - MAROT, LUFLADE	5 833,00
CAGV ENDUITS VOIRIES	140 000,00	DSIL - JULES F. - REMPLACEMENT PORTES PREAU FERME	2 667,00
VOIRIES REPRISES BLUEPATCHER	80 000,00	DSIL - SABINE SICAUD - REMPLACEMENT CHAUFFAGE	1 167,00
ACCESSIBILITE PLAN ACCES VOIRIE	58 108,89	FPO - VIDEO PROTECTION	25 972,00
ACCESSIBILITE ARRÊTS BUS	50 000,00	PAI 2 - BATIMENTS - TERRAINS SPORTS	209 753,00
RUE CROCHEPIERRE TROTTOIRS	14 295,60	INFORMATIQUE MATERIELS	157 832,15
ETUDES TOPOGRAPHIQUES	5 660,00	INFORMATIQUE CABLAGES ET INSTALLATIONS	110 464,61
PART CAGV BORNES ENTERREES	5 325,55	INFORMATIQUE LOGICIELS	62 936,00
VOIRIE - AMENAGEMENTS MDJ	5 184,96	PARTICIPATION INVESTISSEMENT INFO VERS CAGV	18 768,01
VOIRIE - AMENAGEMENTS MDJ	2 586,00	PAI 3 - INFORMATIQUE - TELEPHONE	350 000,77
ETUDES OBLIGATIONS AMIANTES	2 500,00	VOIRIE - CAMION	80 000,00
PAI 1 - VOIRIE - RESEAUX - ECL PUBLIC	1 138 213,11	ESPACES VERTS - CAMION	70 621,96
SUBV AGENCE FRANCAISE ATLAS BIODIVERSITE	41 333,00	CCAS 1 MINIBUS	40 000,00
SUBV AGENCE DE L EAU PLAN DE DESHERBAGE	16 486,00	PM - VEHICULE	32 000,00
SUBV REGION - PLAN DE DESHERBAGE	3 612,00	2 ROBOTS TONDEUSE	32 000,00
TAXE D'AMENAGEMENT	130 000,00	CULTURE FOURGON AVEC HAYON	25 942,28
AMENDES DE POLICE	120 000,00	ECONOMAT 1 VL ELEC	25 000,00
TLE	100,00	SPORTS - TRACTEUR	15 000,00
PCTVA	760 000,00	PAI 4 - VEHICULES	320 564,24
URBA PC - PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX	10 000,00	HYGIENE - MATERIEL DIVERS	2 937,00
PARTICIPATION CAGV REAMENAGEMENT ARRÊT DE BUS	20 833,00	CAB - MATERIEL DIVERS	6 000,00
PAI 1 - VOIRIE - RESEAUX - ECL PUBLIC	1 102 364,99	DAC - MATERIEL DIVERS	70 000,00
EYSSES - ETUDES ARCHEOLOGIQUES	2 500,00	ECONOMAT - MATERIEL DIVERS	40 000,24
TOITURE BUISSON, JULES FERRY	185 000,00	DRE - MATERIEL DIVERS	61 000,00
TRAVAUX BATS DIVERS	169 939,96	ETAT CIVIL - REGISTRES	1 933,60
REFECTION TOITURE GYMNASÉ COURBIAC	140 000,00	DEJ - MATERIEL DIVERS	8 370,00
ADAP DIVERS BATIMENTS	100 000,00	DGS - MATERIEL DIVERS	20 880,57
TRAVAUX IMPREVUS DIVERS BATIMENTS	200 000,00	DST - MATERIEL DIVERS	20 000,09
TRAVAUX ECOLES	81 020,44	FAUTEUILS SALLE DU CONSEIL	12 000,00
HUISSERIES JULES F. JEAN J. BUISSON, PASTEUR	70 000,00	MUSEE - ACQUISITIONS OEUVRES ART	50 000,00
PARTICIPATION CASERNE SDIS	67 489,00	MUSEE - RESTAURATION OEUVRES ART	30 000,00
BATIMENT - AMENAGEMENT BOX CALE	60 000,00	DSTP - MATERIEL DIVERS	34 379,31
DAC - TRAVAUX BATIMENTS	53 117,40	DSPT - EQUIPEMENT PM	31 800,00
DVA TRAVAUX BATIMENTS	36 495,52	DRH - SANTE ET SECURITE	49 999,80
EYSSES VESTIAIRES	33 000,00	SALLES MUNICIPALES - MATERIEL DIVERS	65 000,00
BUISSON - REFECTION CLASSES	30 400,00	ESPACES VERTS MATERIEL	35 000,00
MUSEE GAJAC - REMPLACEMENT DETECTEUR INCENDIE	30 000,00	MOBILIERS URBAINS	40 000,00
JEAN JAURES - SELF + PEINTURE REFECTOIRE	30 000,00	LICENCE IV	10 000,00
DGS - TRAVAUX BATIMENTS	30 115,21	SPORTS - MATERIELS DIVERS	30 000,00
HOTEL DE VILLE - ETANCHÉTE VERRIERE	27 342,00	PAI 5 - MATERIEL ET MOBILIER	619 100,61
THEATRE - SECURISATION SUITE RAPPORTS	20 000,00		
LED ECOLES - MAROT, LUFLADE	17 500,00	TOTAL DEPENSES PAI	4 066 191,53
MDJ - TRAVAUX AMENAGEMENTS INTERIEURS	17 000,00	TOTAL RECETTES PAI	1 312 117,00
HALLE - VERRIERE	15 000,00	TOTAL PAI NET	2 754 074,53
HARAS - CREATION PORTILLON ENTREE	15 000,00		



	BP 2021
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS PART HABITALYS	150 000,00
BERGES DU LOT CIRCULATION	50 000,00
TRIBUNAL DEMENAGEMENT POLICE	100 000,00
BD GEORGES LEYGUES : ETUDE	30 000,00
CŒUR DE VILLE : ILOT DE DJON ACQ FONCIER	100 000,00
CŒUR DE VILLE : ILOT CIEUTAT ACQ FONCIER	100 000,00
PPI 20 - CŒUR DE VILLE	530 000,00
VENELLE DE PARIS - TRAVAUX	558 611,31
VENELLE DE PARIS - TRAVAUX IMMEUBLE STE CATH	125 000,00
PPI 10 - VENELLE DE PARIS	683 611,31
VENELLE DE PARIS - SUBV DSIL	237 813,00
VENELLE DE PARIS - SUBV CAGV	54 000,00
VENELLE DE PARIS - SUBV SDEE 47	10 613,00
PPI 10 - VENELLE DE PARIS	302 426,00
ACQUISITION TERRAIN PARKIN ECOLE MAROT	23 000,00
HARAS VSL - SOULTE IFCÉ	16 000,00
ACQUISITIONS DIVERSES	10 000,00
PPI 12 - CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES	49 000,00
CESSION ZAC VILLENEUVOIS BIO GNV	76 000,00
CESSION IMMEUBLE MISSION LOCALE	70 000,00
CESSION HANGARS DESSEIX	40 000,00
CESSION CONCIERGERIE CENTRE CULTUREL	35 000,00
CESSION PRESBYTERE MONMARES	15 000,00
CESSION NAVRETTE	1 000,00
PPI 12 - CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES	237 000,00
OPAH RU : AIDES RENOV LOGEMENTS	233 672,26
ORI ET ACQUISITIONS DIVERSES	200 000,00
OPAH RU - AIDES POUR FACADES	70 338,81
HABITAT - AIDES COMMERCES	70 000,00
OPAH RU III - SUBV BAILLEURS & COPRO	70 000,00
CŒUR DE VILLE - FONDS DE CONCOURS CAGV	40 000,00
OPAH RU ORI - SUMI ANIMATION	26 000,00
OPAH RU III - SUMI ANIMATION	20 000,00
LHI - TRAVAUX D'OFFICE	10 000,00
OPAH RU III - SUMI ANIMATION COPRO	4 000,00
PPI 13 - PPI HABITAT	744 011,07
CESSION ACQUISITIONS DIVERSES	100 000,00
CESSION IMMEUBLE FJT A HABITALYS	100 000,00
OPAH - SUBV CAGV POUR ANIMATION	10 000,00
OPAH - SUBV ANAH POUR ANIMATION	10 000,00
LHI - REMBOURSEMENTS TRAVAUX D OFFICE	10 000,00
PPI 13 - PPI HABITAT	230 000,00
THEATRE - ETUDE RENOVATION	50 000,00
PPI 14 - RENOVATION THEATRE	50 000,00
MYRE MORY TRIBUNES ET VESTIAIRES	100 000,00
PPI 21 - MYRE MORY	100 000,00

	BP 2021
EGLISE STE CATHERINE TRAVAUX	100 000,00
PPI 22 - EGLISE STE CATHERINE	100 000,00
CHAPELLE PENITENTS - RESTAURATION OBJETS	10 748,76
TRAVAUX CHAPELLE DES PENITENTS + MAITRISE D OEUVRE	9 168,00
TRAVAUX CHAPELLE DES PENITENTS	2 900,00
PPI 15 - RESTAURATION CHAPELLE PENITENTS	22 816,76
CHAPELLE DES PENITENTS - REGION	30 000,00
CHAPELLE DES PENITENTS - SUBV ETAT	2 000,00
PPI 15 - RESTAURATION CHAPELLE PENITENTS	32 000,00
BERGES DU LOT - PARTICIPATION LEADER	32 000,00
BERGES DU LOT - PARTICIPATION REGION	8 000,00
PPI 16 - AMENAGEMENT BERGES DU LOT	40 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC - LED COEUR DE VILLE	120 000,00
PARKING ANNONCIADES	200 494,13
ECOLE MAROT CREATION PARKING	110 000,00
PPI 18 - GROSSES OPERATIONS DE VOIRIE	430 494,13
DSIL - ECLAIRAGE PUBLIC - PLAN LED	40 000,00
PPI 18 - GROSSES OPERATIONS DE VOIRIE	40 000,00
TERRAIN DE TENNIS COUVERT - MO ET TRAVAUX	8 376,00
ETUDES TERRAIN DE TENNIS COUVERT	0,00
PPI 6 - TERRAIN DE TENNIS COUVERT	8 376,00
HALLE LAKANAL - TRAVAUX ET MAITRISE D OEUVRE	9 076,00
PPI 7 - HALLE LAKANAL	9 076,00
HALLE LAKANAL FEDER	358 000,00
HALLE LAKANAL DSIL	61 323,00
HALLE LAKANAL - REMBOURSEMENT SOUS TRAITANT	1 464,00
PPI 7 - HALLE LAKANAL	420 787,00
REGROUPEMENT CENTRES DE LOISIRS - MOBILIER	40 196,63
REGROUPEMENT CENTRES DE LOISIRS - MAITRISE D OEUVRE	6 377,19
PPI 8 - REGROUPEMENT CENTRES DE LOISIRS	46 573,82
MSA - ACQUISITION MOBILIER	1 500,00
PPI 8 - REGROUPEMENT CENTRES DE LOISIRS	1 500,00
ECOLE - EXTENSION SCORAILLES	1 416,00
MO ET TRAVAUX EXTENSION GUY DE SCORAILLES	950,00
PPI 9 - EXTENSION ECOLE SCORAILLES	2 366,00
TOTAL DEPENSES PPI	2 776 325,09
TOTAL RECETTES PPI	1 271 713,00
TOTAL PPI NET	1 504 612,09
TOTAL DEPENSES PAI + PPI	6 842 516,62
TOTAL RECETTES PAI + PPI	2 583 830,00
TOTAL PAI + PPI NET	4 258 686,62

VSL Financements des investissements 2021 6 843 K€



Le financement des investissements 2021 est composé à 38% de subventions & autres produits. Il faut y noter un montant de FCTVA conséquent issu des réalisations N-2 pour 760 K€.

L'emprunt est la seconde ressource mobilisée pour financer les investissements à hauteur de 41%. Le résultat antérieur avec 1,2 M€ couvre 18% des dépenses. Enfin, l'épargne nette (épargne brute déduction faite du remboursement du capital des emprunts) qui correspond à l'autofinancement, ne représente que 3%.

III – Une situation financière qui se tend sur l'épargne brute mais les ratios de pilotage financiers sont respectés

	CA 2019	CA 2020	Var CA/CA	BP 2021	Var BP/CA
Epargne brute	3 931 K€	4 551 K€	620 K€	3 441 K€	-1 111 K€
Taux d'épargne brute	13,4%	15,7%		11,6%	
- Remboursement capital	2 873 K€	3 210 K€	337 K€	3 217 K€	7 K€
= Epargne nette	1 058 K€	1 341 K€	283 K€	224 K€	-1 118 K€
PAI + PPI bruts	9 323 K€	4 447 K€	-4 876 K€	6 843 K€	2 396 K€
Emprunts nouveaux	5 204 K€	1 000 K€	-4 204 K€	2 802 K€	1 802 K€
Encours de dette au 31/12	24 481 K€	22 271 K€	-2 210 K€	21 856 K€	-415 K€
Capacité de désendettement	6,2 ans	4,9 ans		6,4 ans	

La poursuite de la pandémie et la mise en œuvre d'une nouvelle politique impactent le fonctionnement de la commune. La réorganisation qui s'en suivra devra dégager des marges de manœuvre pour lancer les grands projets dont les plans de financement sont en passe d'être bouclés.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRES

Chapitre		2021	Chapitre		2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 504 256,00	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 503 644,46
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 440 000,00	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	159 749,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 917,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	140 527,54
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 467 671,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 391,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 843 803,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 217 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 518 917,00	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	486 413,00
66	CHARGES FINANCIERES	662 715,00	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	645 766,07
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	119 200,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 575 899,13
	Total dépenses de fonctionnement	30 561 479,00	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 108 832,80
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	711 120,15		Total dépenses d'investissement	11 844 223,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	143 000,00	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 467 671,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	159 749,00	024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	437 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 408 895,00	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 843 803,00
73	IMPOTS ET TAXES	23 437 609,00	041	OPERATION PATRIMONIALES	140 527,54
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 488 005,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 915 549,46
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	133 000,00	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 287 266,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 750 942,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 100,85	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 464,00
	Total recettes de fonctionnement	30 561 479,00		Total recettes d'investissement	11 844 223,00

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 27 / Contre : 8

Décide,

ARTICLE 1 : de voter le budget primitif 2021 par chapitres ;

ARTICLE 2 : de voter les taux d'imposition suivants, qui restent inchangés :

- Taxe d'habitation : 17,90%,
- Taxe sur le foncier bâti : 65,82% (taux VSL = 38,49% + taux CD47 = 27,33%),
- Taxe sur le foncier non-bâti : 128,72%.

5 - AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES ACCORDÉE AU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE UNIQUE : de donner au comptable public une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies mobilières.

6 - MODIFICATION DE LA QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL MIS À DISPOSITION DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS - RAPPORTEUR : ANNE-MARIE DAVELU-CHAVIN

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la modification de la quotité de temps de travail de Monsieur Kévin MULA, qui est portée à 50 % de son temps de travail hebdomadaire et qu'une convention sera signée à cet effet.

7- MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU PROFIT DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS - RAPPORTEUR : ANNE-MARIE DAVELU-CHAVIN

Le Conseil Municipal,

Prend acte de la mise à disposition à titre gracieux de Madame Axelle BETEILLE, assistant de conservation, auprès de l'Agglomération du Grand Villeneuveois à la bibliothèque de LAROQUE-TIMBAUT, à compter du 3 mars 2021 pour une période d'un an renouvelable ;

8 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - RAPPORTEUR : ANNE-MARIE DAVELU-CHAVIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE UNIQUE : d'accepter la modification du tableau des emplois permanents telle qu'elle est exposée ci-après :

SUPPRESSIONS

Emploi/Grade	Durée	Nombre
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	TC
FILIERE ADMINISTRATIVE		-1

Adjoints administratifs	Adjoint administratif	TC	-3
Rédacteurs	Rédacteur	TC	-1
	Rédacteur principal de 2ème classe	TC	-2
FILIERE ANIMATION			
Adjoints d'animation	Adjoint d'animation	TC	-2
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	TC	-5
	Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	-4
TOTAL			-18

9 - ATTRIBUTION DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A UN ÉLU SUITE A DES MENACES DE MORT - RAPPEUR : ANNE-MARIE DAVELU-CHAVIN

Un élu a déposé plainte le 11/08/2020, auprès du commissariat de police de Villeneuve-sur-Lot, suite à des menaces de mort proférées à son encontre dans l'exercice de ses fonctions. À ce titre, ce dernier sollicite le bénéfice de la protection fonctionnelle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE 1 : d'accorder le bénéfice de la Protection Fonctionnelle à Monsieur LAVILLE Michel, élu et adjoint de la commune de Villeneuve-sur-Lot ;

ARTICLE 2 : d'habiliter Monsieur le Maire à signer toute pièce utile au règlement de cette affaire ;

ARTICLE 3 : de dire que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours sur le chapitre 011, article 6227 (frais d'actes et de contentieux).

10 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX, DE LA PROPRIÉTÉ, DE LA CIRCULATION ET DU CADRE DE VIE - RAPPEUR : ANNE-MARIE DAVELU-CHAVIN

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE UNIQUE : de procéder à la désignation de Madame Catherine LÉVÊQUE au sein de la Commission des Travaux, de la Propreté, de la Circulation et du Cadre de Vie en lieu et place de Monsieur Michel LAVILLE.

**11 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE SITUÉE AU LIEU-DIT BERAU -
RAPPORTEUR : SYLVIE RONGIER**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Monsieur Xavier LOISEAU n'a pas pris part au vote

Suffrages exprimés : 34 / Pour : 34

Décide,

ARTICLE 1 : de constater la désaffectation de la partie de domaine public communal située rue au lieu-dit Bereau et désormais identifiée sous le numéro 119 de la section KC pour une superficie de 142 m² ;

ARTICLE 2 : de prononcer le déclassement de cette parcelle du domaine public communal et de l'intégrer dans le domaine privé communal ;

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à signer tous les actes et pièces nécessaires à cet effet.

**12 - CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE AU LIEU-DIT BERAU AU PROFIT DE M. ET
MME BELAN - RAPPORTEUR : SYLVIE RONGIER**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Monsieur Xavier LOISEAU n'a pas pris part au vote

Suffrages exprimés : 34 / Pour : 34

Décide,

ARTICLE 1 : d'autoriser la cession de la parcelle communale référencée au cadastre sous le numéro 119 de la section KC, d'une superficie de 142 m², à Monsieur et Madame Belan au prix de 2,50 € / m² soit un montant total de 355 € ;

ARTICLE 2 : de dire que l'acte de vente mentionnera la présence d'un réseau d'eau potable et la servitude afférente ;

ARTICLE 3 : de dire que les frais de rédaction et d'enregistrement d'actes seront à la charge des conjoints Belan ;

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer tous documents nécessaires à cet effet et notamment l'acte authentique de vente ;

ARTICLE 5 : de dire que les recettes en résultant seront inscrites au Budget de la Commune.

**13 - DÉSAFFECTATION ET ALIÉNATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT ROGER
NORD AU PROFIT DE M. et MME CHATILLON - RAPPORTEUR : SYLVIE RONGIER**

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

- ARTICLE 1 :** d'autoriser la cession du chemin rural décliné par la parcelle référencée au cadastre sous le numéro 171 de la section CS, d'une superficie de 943 m², aux consorts Chatillon au prix de 2,50 € le m², soit pour un montant de 2357 €, auquel viendra s'ajouter une participation de 50 € pour les frais inhérents à l'enquête publique déterminant ainsi une somme totale de 2407 € ;
- ARTICLE 2 :** de dire que les frais de rédaction et d'enregistrement d'actes seront à la charge des consorts Chatillon ;
- ARTICLE 3 :** d'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer tous documents nécessaires à cet effet et notamment l'acte authentique de vente ;
- ARTICLE 4 :** de dire que les recettes en résultant seront inscrites au Budget de la Commune.

14 - DÉCLASSEMENT SANS ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE SITUÉ RUE HENRI BARBUSSE DANS LA ZONE DU MARCHÉ GARE, A VILLENEUVE SUR LOT, ET CESSION A LA SCI DE Tournon Représentée par Monsieur Rabot, Gérant de la SARL Pruniaux de Menet, Propriétaire Riverain – Rapporteur : Sylvie Rongier

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

- ARTICLE 1 :** de constater que le déclassement du délaissé de voirie, situé rue Henri Barbusse (Marché Gare) à Villeneuve-sur-Lot, imbriqué entre les parcelles DS 92 et 94 d'un côté, puis DS 139 et 140 de l'autre, ne doit pas faire l'objet d'une enquête publique ;
- ARTICLE 2 :** de prononcer le déclassement de cette parcelle du domaine public communal et de l'intégrer dans le domaine privé communal ;
- ARTICLE 3 :** d'autoriser la cession d'une partie de ce délaissé de voirie décliné par la parcelle référencée au cadastre sous le numéro 184 de la section DS, d'une superficie de 1048 m², à la SCI TOURNON, représentée par Monsieur Rabot, au prix de 1 € le m² soit un montant total de 1048 € ;
- ARTICLE 4 :** de dire que les frais de rédaction et d'enregistrement d'actes seront à la charge de Monsieur Rabot, représentant ici la SCI de Tournon ;
- ARTICLE 5 :** d'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer tous documents nécessaires à cet effet.

15 - DÉCLASSEMENT SANS ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE D'UN DÉLAISSÉ DE VOIRIE SITUÉ RUE HENRI BARBUSSE DANS LA ZONE DU MARCHÉ GARE A VILLENEUVE SUR LOT ET CESSION A L'ENTREPRISE TERRES DU SUD, PROPRIÉTAIRE RIVERAIN - RAPPORTEUR : SYLVIE RONGIER

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

- ARTICLE 1 :** de constater que le déclassement du délaissé de voirie, situé rue Henri Barbusse (Marché Gare) à Villeneuve-sur-Lot, imbriqué entre les parcelles DS 92 et 94 d'un côté, puis DS 139 et 140 de l'autre, ne doit pas faire l'objet d'une enquête publique ;
- ARTICLE 2 :** de prononcer le déclassement de cette parcelle du domaine public communal et de l'intégrer dans le domaine privé communal ;
- ARTICLE 3 :** d'autoriser la cession d'une partie de ce délaissé de voirie décliné par la parcelle référencée au cadastre sous le numéro 183 de la section DS, d'une superficie de 879 m², à Terres du Sud, au prix de 1 € le m² soit un montant total de 879€ ;
- ARTICLE 4 :** de dire que les frais de rédaction et d'enregistrement d'actes seront à la charge de Terres du Sud ;
- ARTICLE 5 :** d'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer tous documents nécessaires à cet effet.

16 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE RUE PONT DE MAROT, APPARTENANT A MONSIEUR GRUMELLI LEOPOLD - RAPPORTEUR : SYLVIE RONGIER

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

- ARTICLE 1 :** d'acquiescer de Monsieur Grumelli la parcelle située rue Pont de Marot et référencée au cadastre sous le numéro 388 de la section HT, pour une superficie de 700 m², moyennant le prix de 21 000 € ;
- ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'acte et toutes les pièces utiles et nécessaires à cet effet ;
- ARTICLE 3 :** de dire que les dépenses correspondant aux actions engagées dans le cadre de cette opération, seront inscrites au budget communal en cours.

17 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 133 EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2020 RELATIVE AU PROJET DE CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL SITUÉ 47 RUE DE PUJOLS / 34 RUE NAVRETTE A VILLENEUVE SUR LOT AU PROFIT DE MONSIEUR VANNIER ANTHONY - RAPPORTEUR : SYLVIE RONGIER

Par un courriel en date du 23 novembre 2020, Monsieur VANNIER Anthony avait fait une proposition d'acquisition de ce bien d'un montant de 20 000 €. (avis des Domaines 23 au novembre 2020 : estimation à 25 000 € avec marge d'appréciation positive ou négative de 20 % : tranche 20 000 €/ 30 000 €).

Le bâtiment communal a subi récemment de nombreuses infiltrations dues aux fortes intempéries que notre territoire a connues dernièrement, endommageant une nouvelle fois une grande partie de la toiture ainsi que l'ensemble des planchers de cet immeuble.

Par un courriel en date 01 mars 2021, et suite à une contre-visite, M. Vannier, après chiffrage des travaux supplémentaires induits par ces dégradations, a souhaité réviser son offre au prix de 15 000 €.

Considérant que l'état actuel du bâtiment nécessite effectivement des travaux supplémentaires de rénovation lesquels n'étaient pas identifiés au mois de novembre dernier ;

Considérant qu'en vue d'une cession de cet immeuble, il doit être constaté la désaffectation de cette parcelle et prononcé son déclassement dans le domaine privé communal ;

Considérant que les autres termes de la délibération n°133 / 2020 restent inchangés.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE 1 : de constater la désaffectation de l'immeuble sis 47 rue de Pujols / 34 rue de Navrette référencé au cadastre sous le numéro 195 de la section EX, et de prononcer son déclassement du domaine public dans le domaine privé communal ;

ARTICLE 2 : d'approuver la modification de la délibération n° 133, en date du 30 novembre 2020, notamment la nouvelle proposition d'acquisition telle que déclinée ci-dessus ;

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cet effet.

18 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A LA SCI MOKATY - RÉGULARISATION VOIRIE COMMUNALE RUE HENRI AUZIAS - RAPPORTEUR : SYLVIE RONGIER

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE 1 : d'acquiescer de la SCI MOKATY les parcelles référencées sous les numéros 495 et 497 de la section HR, et d'une superficie totale de 26 m², moyennant le prix de 2 € ;

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer l'acte et toutes les pièces utiles et nécessaires à cet effet ;

ARTICLE 3 : de dire que les dépenses correspondant aux actions engagées dans le cadre de cette opération, seront inscrites au budget communal en cours.

19 - CLASSEMENT DE PARCELLES DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE COMMUNALE – RUE HENRI AUZIAS - RAPPORTEUR : SYLVIE RONGIER

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE 1 : d'intégrer dans le domaine public communal les parcelles HR 495 et 497 donnant sur la rue Henri Auzias et localisées au 294 et 296 avenue du Général de Gaulle ;

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant légal à signer tous documents nécessaires à cet effet.

20 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES ANNÉE 2020 - RAPPORTEUR : SYLVIE RONGIER

Le Conseil Municipal,

Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2020.

Les acquisitions faites par la Commune :

Tiers	Adresse du bien	Références parcellaires	Surface parcelle (m ²)	Montant en €	Objet	Date et n° de la délibération
M. Travers	Rue de Plaisance	LK 102	150	1	Régularisation voirie	N°95 - 12/09/19
M. et Mme Lavergne	21 et 23 rue Sainte Catherine	EW 1241 / EW 1243	12	2	Projet venelle paris	N°110 - 12/09/19
TOTAL en €				3		

Les cessions faites par la commune :

Tiers	Adresse du bien	Références parcelaires	Surface parcelle (m ²)	Montant en €	Objet	Date et n° de la délibération
Mme Guendouz	14 Bd du 14 juillet	HL 285	153	35 000	Cession bâtiment Habitation	N°90 - 12/09/19
M. Benelli	Lacrompe	AO 292	707	354	Régularisation emprise foncière	N°99 - 12/09/19
M. Pages	Monmares	BL 146 – BL 152	305	15 000	Cession bâtiment	N°91 - 12/09/19
TOTAL en €				50 354		

21 - NOMINATION DE CHEMINS RURAUX ET D'UNE VOIE COMMUNALE - RAPPORTEUR : GÉRARD RÉGNIER

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE 1 : de renommer les voies communales suivantes :

- 1) le chemin rural de St Martin en chemin de la métairie Beauregard,
- 2) le chemin rural 17 chemin d'Anissou en chemin de Panissou,
- 3) le chemin rural 18 Moulin de Pardoux en chemin de moulin de Parrouty,
- 4) la voie communale route de Laboisière en route de Laboisière,
- 5) le chemin rural 34 chemin Ferme de Pechardou en chemin Ferme de Pechargou,
- 6) une voie privée en impasse de Balestié (sur la route de Balestié),
- 7) le chemin rural de Teyssonat en chemin rural de Teyssonat,
- 8) le chemin en chemin de lacoste-sud, depuis la Route de Jeanroux, VC204(A),
- 9) la voie communale N°23 en Traversière Carabain, reliant l'avenue de Paris et la route Côte de Plaisance,
- 10) une voie sans issue Chemin de Las Piétat, depuis la Route de Laspiétat,
- 11) une voie sans issue Impasse de Las Piétat, depuis la Route de Laspiétat,
- 12) une voie privée en Chemin de Carabain, depuis l'avenue de Paris,
- 13) une voie privée en Chemin de Laviolette, depuis l'avenue de Paris,
- 14) une voie privée en Chemin de l'atuilerie, depuis la route de la Lède (RD216 ouest),
- 15) une voie privée en Hameau de Pécaillaou, depuis le chemin de Monfabès,
- 16) un nouveau chemin privé en Chemin de la Ferme de Rebel, depuis la VC15,
- 17) Le chemin rural 29(A) en Chemin de Pémoutié, depuis la RD233,
- 18) le chemin rural 29(B) en Chemin de Costat, depuis la RD233,
- 19) une voie privée en Chemin de Lalande, depuis le Chemin de Pémoutié,
- 20) une voie privée en Hameau de pech Durand, depuis la route de Massanès (VC208),
- 21) une voie sans issue en Impasse de Ménautous, depuis la Route de Ménautous,
- 22) une voie sans issue en Impasse de Cantegrel, depuis le Chemin de Guilleman,
- 23) une voie sans issue en Impasse de Guilleman, depuis le Chemin de Guilleman,

- 24) le Chemin de Guilleman, compris entre le chemin de la Chapelle et la route de Pech Durand,
- 25) le chemin rural 46 en Chemin de la Ferme de Moulinate, depuis la RD661,
- 26) une voie sans issue en Chemin de la Calvétie Est, depuis la Route de la Calvétie (VC 77),
- 27) une voie sans issue en Chemin des Cèdres, depuis la Route de la Calvétie (VC 77) ;

ARTICLE 2 : de notifier ces noms de rues au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre concerné ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de ce dossier.

22 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT A TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE / TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION - RAPPORTEUR : GÉRARD RÉGNIER

Afin de renforcer l'attractivité du centre-ville, la municipalité a lancé le projet de requalification de la Venelle de Paris. L'aménagement de cet espace central, jouxtant le parvis Sainte-Catherine, permettra de ramener de l'habitat en centre-ville. Pour ce faire, des travaux vont être engagés, notamment l'effacement des réseaux.

La commune est adhérente à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (SDEE47), qui exerce notamment pour son compte la compétence Électricité.

Selon les types d'opérations, la commune verse des participations aux travaux qui doivent être imputées par la commune en section de fonctionnement.

L'article L. 5212-26 du CGCT dispose qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L.5212-24 (syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité) et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts (75 %) du coût hors taxes de l'opération concernée.

Le Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne a décidé d'instaurer désormais à compter du 1^{er} janvier 2015 la possibilité pour les communes de financer des opérations d'investissement d'électrification par fonds de concours dans les conditions suivantes :

- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ;
- Le montant du fonds de concours devra être égal au montant de la contribution due à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne dans le cadre de chaque opération ;
- Dans ce cas exclusivement, le fonds de concours se substituera à la contribution correspondante normalement due à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne au titre de l'opération (celle-ci ne sera pas appelée auprès de la commune) ;
- Ce financement devra faire l'objet de délibérations concordantes entre les assemblées délibérantes de la commune et de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne.

Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne doit réaliser des travaux d'électrification situés Venelle de Paris.

Le financement prévisionnel de l'opération, dont le montant est estimé à 17 688,28 euros HT, est le suivant :

- Contribution de la commune : 7 075,31 euros,
- Prise en charge par Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne : solde de l'opération.

Monsieur le Maire propose que la commune verse à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, un fonds de concours de 40 % du coût global réel HT de l'opération, dans la limite de 7 075,31 euros, au lieu d'opter pour le versement de la contribution normalement due.

Bien que dérogatoire aux principes de spécialité et d'exclusivité, le fonds de concours présente l'avantage pour la commune d'être directement imputé en section d'investissement dans le budget de la commune.

Considérant que ces travaux répondent à un enjeu majeur permettant de renforcer l'attractivité du centre-ville,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE 1 : d'approuver le versement d'un fonds de concours à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne dans le cadre de la réalisation des travaux d'électrification situés VENELLE DE PARIS, à hauteur de 40 % du coût global réel HT de l'opération et plafonné à 7 075,31 euros ;

ARTICLE 2 : de préciser que ce financement est subordonné à l'accord concordant du Comité Syndical de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne ;

ARTICLE 3 : de préciser que la contribution correspondante due à Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne au titre de cette opération sera nulle, et que Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne ne perçoit pas de subvention dans le cadre de l'opération ;

ARTICLE 4 : de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à cette affaire.

23 - CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES LIÉS À LA MAÎTRISE DES POPULATIONS DE PIGEONS - RAPPORTEUR : JEAN-ERIC ROSIER

La ville de Villeneuve-sur-Lot rencontre des problèmes d'hygiène et de salubrité liés à la présence de nombreux pigeons sur sa commune. Elle a donc sollicité la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot afin qu'elle l'aide à mettre fin aux nuisances causées par ces animaux.

En effet, cette dernière a mis en place des actions permettant de réguler ce problème de façon efficace, pour la partie piégeage avec la société de chasse et pour l'euthanasie des volatiles piégés en grand nombre, conformément à la réglementation en vigueur.

La commune de Villeneuve-sur-Lot se charge du piégeage des pigeons sur son territoire et assume leur transport dans les cages normalisées qui lui ont été remises jusqu'au centre technique de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot.

La commune de Sainte-Livrade-sur-Lot contre paiement du droit d'entrée dans son organisation de 200 €, met à la disposition de la commune de Villeneuve-sur-Lot deux cages normalisées pour être utilisée pour le transport des pigeons ainsi que dans l'appareil pour leur euthanasie des pigeons.

Plan de financement prévisionnel	
droit d'entrée dans son organisation avec mise à disposition d'une cage normalisée	200 €
100 cycles	80 €
TOTAL	280 €

Considérant que la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot possède un caisson à euthanasie pour pigeons,

Considérant que la commune de Villeneuve-sur-Lot ne possède pas le matériel adéquat pour une mise à mort des pigeons rapide et sans douleur,

Considérant que ce matériel peut être mis à disposition dans le cadre d'une convention dont les deux communes font partie,

Considérant que l'agent municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot est dûment habilité pour l'utilisation de ce matériel,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 30 / Représentés : 5

Suffrages exprimés : 35 / Pour : 35

Décide,

ARTICLE 1 : de finaliser par convention un partenariat entre les deux collectivités définissant les modalités d'échanges ;

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus.

Pas de questions diverses.

La séance s'est levée à 21 H 50

*Le Conseiller Municipal désigné
secrétaire de séance,*

David GONCALVES

